

A Fribourg, le catéchisme à l'école au cœur des discussions

RELIGIONS Dans le canton bilingue, les députés Savio Michellod (PLR) ainsi que Pierre Vial (PS) souhaitent sortir l'enseignement confessionnel de l'horaire hebdomadaire

ANNE-SYLVE SPRENGER (PROTESTINFO)

Le planning des écoliers fribourgeois pourrait être prochainement appelé à évoluer. Une motion visant à «sortir l'enseignement religieux confessionnel de l'horaire hebdomadaire», déposée par les députés Savio Michellod (PLR) et Pierre Vial (PS), est en cours d'examen auprès du Conseil d'Etat.

Selon l'actuelle loi sur la scolarité obligatoire, il est en effet prévu qu'un «temps soit mis à la disposition des Eglises et des communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel» (art. 23). Les parents qui le souhaitent peuvent cependant en dispenser leur enfant, par simple déclaration écrite et sans qu'aucune indication de motif ne soit requise. «A notre sens, il n'est pas justifiable qu'une heure de cours soit bloquée pour quelque chose de facultatif, exprime le député Savio Michellod. De l'avis des enseignants [dont fait partie son co-motionnaire Pierre Vial, ndlr], il serait préférable que cette heure d'étude soit utilisée pour un enseignement utile à tout le monde.»

«Il n'est pas justifiable qu'une heure de cours soit bloquée pour quelque chose de facultatif»

SAVIO MICHELLOD, DÉPUTÉ PLR
AU GRAND CONSEIL DE FRIBOURG

Le texte de la motion avance comme principal argument «la fréquentation de ces cours en chute libre depuis quelques années» et le fait que «cette pratique ne correspond plus à une demande des parents dans leur majorité». «Les statistiques [données par le Conseil d'Etat pour l'année 2020, ndlr] sont sans appel», formule encore l'argumentaire, mentionnant un taux de participation au cycle 3 (9H-11H)

«pouvant aller jusqu'à 85% d'élèves dispensés». Tout en indiquant que «de manière générale, le taux de participation aux cours confessionnels était alors d'un peu plus de 50%».

Plus précisément, les statistiques 2020 indiquent pour le cycle 3 une moyenne de 47,1% d'élèves dispensés, équivalent à un taux de fréquentation de 52,9% sur l'ensemble des élèves du canton. Ce taux monte même à 58,3% si l'on ne tient pas compte de la 11e année, où cette heure d'enseignement confessionnel s'ajoute au cours «Ethique et cultures religieuses» rendu obligatoire cette année-là.

En effet, du côté francophone, cet enseignement culturel sur les religions, qui vise notamment la connaissance et la compréhension interculturelles, est obligatoire entre la 9H et 10H uniquement pour les élèves ne suivant pas l'enseignement confessionnel. Dans la partie germanophone du canton, son pendant alémanique est obligatoire pour tous les élèves du 3e cycle, qu'ils suivent ou non l'enseignement religieux confessionnel.

Des différences confessionnelles?

Du côté des cycles 1 et 2 (1H-8H), il a été relevé en 2020 un taux de participation encore majoritaire, à hauteur de 51,8%. Autant de chiffres à mettre en correspondance avec le pourcentage de la population se déclarant catholique ou protestante réformée dans le canton, à savoir 64,8% en 2022.

Quant à la baisse de la fréquentation, les dernières données indiquent que pour les classes de 1H à 8H, 49% des élèves suivaient encore ce cours en 2022-2023 (contre 52% en 2020-2021). A noter que la baisse n'intervient que du côté des élèves catholiques, le pourcentage de réformés étant stable. Au troisième cycle, le pourcentage passe lui de 49% de fréquentation à 42% (-6% du côté catholique, -1% du côté réformé).

Les motionnaires sont-ils confiants? «Le Conseil d'Etat travaille à une proposition qui serait acceptable», formule le député. «Nous savons que c'est un sujet évidemment sensible. Notre but n'est pas d'attaquer les religions établies.»

Le 1er mai, la conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonens (Les Vert-e-s), chargée de l'Instruction publique, recevra une délégation des deux Eglises reconnues pour échanger sur la question. Affaire à suivre. ■

MAIS ENCORE

La surveillance électronique s'assouplit

Le Tribunal fédéral a assoupli hier sa jurisprudence concernant l'exécution des peines privatives de liberté sous surveillance électronique. Cette forme est désormais envisageable si la durée ferme de la sanction ne dépasse pas 12 mois. Jusqu'à présent, le tribunal tenait compte de l'ensemble de la peine qui ne devait pas excéder un an. (ATS)

Le secrétaire général de la Cicad visé par une plainte

ANTISÉMITISME Johanne Gurfinkiel est accusé de calomnie et diffamation par le collectif Apartheid Free Zone, qui n'apprécie pas les propos de celui-ci suite à leur action de boycott. Le secrétaire de la Cicad nie créer un climat anxieux

AÏNA SKJELLAUG

Les rapports entre le collectif Apartheid Free Zone et Johanne Gurfinkiel, secrétaire général de la Cicad (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation), s'enveniment, au point de se déplacer sur le terrain judiciaire.

Ce dernier est l'objet d'une plainte pour calomnie et diffamation de la part du collectif qui défend les Palestiniens. Après le massacre du 7 octobre par le Hamas, l'offensive israélienne à Gaza a incité ce groupe à proposer à des établissements genevois une charte qui «rejette les projets culturels, académiques ou sportifs visant à détourner l'attention du crime d'apartheid» et qui a été signée par une petite centaine d'associations culturelles, cafés et autres.

Outré par cette action, Johanne Gurfinkiel dénonce au début de l'année un «nettoyage des juifs dans ces lieux», puisque «de fait ces endroits créent un environnement où les juifs ne se sentent plus à l'aise d'aller». Il utilise le terme «Judenrein», se référant à la politique antisémite des années 1930. Pour la Cicad, la charte vise à l'aveugle l'ensemble des citoyens d'un pays.

Pour les membres d'Apartheid Free Zone, affirmer que leur collectif qui dénonce un régime d'apartheid en Israël serait ainsi assimilable au régime nazi est une accusation qu'ils décident de ne pas laisser passer. Hier matin, dans le cinéma alternatif Spoutnik à Genève, ils convoquaient la presse pour annoncer

le dépôt d'une plainte pénale à l'encontre de Johanne Gurfinkiel.

Mary Honderich, militante au sein du collectif, explique son point de vue. «Devenir une zone libre d'apartheid implique de refuser de collaborer avec le régime israélien, de boycotter les projets culturels et académiques qui reçoivent un financement du gouvernement. Il ne s'agit pas d'un boycott de personnes mais d'institutions. Il n'y a rien d'antijudaïque à se déclarer zone libre d'apartheid. Nous refusons d'être accusés d'antisémitisme.»

«Il ne s'agit pas d'un boycott de personnes mais d'institutions. Il n'y a rien d'antijudaïque à se déclarer zone libre d'apartheid»

MARY HONDERICH, MILITANTE
DU COLLECTIF «APARTHEID FREE ZONE»

Elle est rejointe par Clémence Jung, du même collectif. «Johanne Gurfinkiel, en disant que notre campagne promeut des zones Judenrein fait de la diffamation. Nous portons plainte en notre nom propre et en tant que collectivité, car le secrétaire général de la Cicad sait que ses propos sont faux, et fait délibérément preuve de calomnie. Cela crée une crainte auprès de la population qui n'a pas lieu d'être.»

La militante déplore aussi «le manque de courage» du Conseil d'Etat genevois. Pour quel motif? Fin mars, le gouvernement a répondu à une question écrite urgente de la députée PLR Joëlle Fiss qu'une éventuelle violation

de lois par la campagne Apartheid Free Zone dépendait des autorités judiciaires. «On laisse dire ou on laisse entendre que des lieux antijudaïques pourraient exister à Genève, ce qui n'est pas le cas, soutient-elle. Cette tendance à vouloir laisser un flou sur ces éléments graves qui pourraient arriver crée une peur qui dilue les vraies tensions. Car la seule question aujourd'hui devrait être «pourquoi l'Etat suisse continue de soutenir Israël?».

Amalgame «honteux»

Rejoint dans un café près de la place de la Synagogue, Johanne Gurfinkiel ne se fait pas de souci, il se demande si cette plainte est recevable. «D'un côté, j'aimerais qu'elle le soit, pour que l'on puisse s'affronter une fois au tribunal et avoir de vrais débats.» Le secrétaire général de la Cicad nie créer un climat anxieux: «Je réagis face à une propagande sans limite.» Il dénonce l'amalgame «honteux» entre la politique d'un Etat et l'essentialisation de l'ensemble des Israéliens, et par là même des juifs.

«L'objectif visé par les initiateurs est d'exclure une population entière dans toutes ses nuances. Quant aux Juifs, comme cela semble s'entendre çà et là parmi nombre de militants anti-israéliens, on attend de ces derniers, pour être acceptables, qu'ils soutiennent le démantèlement d'Israël comme Etat juif. Cette campagne méritait une réaction», déclare-t-il en rappelant que depuis l'automne dernier l'antisémitisme a connu une croissance «phénoménale alimentée par tous les amalgames».

Johanne Gurfinkiel, quant à lui, maintient ne pas avoir usé de propos diffamatoires ni calomnieux. «La définition contemporaine de l'antisémitisme inclut l'antisémitisme qui attaque la légitimité fondamentale de l'Etat juif», réaffirme-t-il. ■

PUBLICITÉ



Genève célèbre la liberté de la presse et les dessinatrices de presse avec Shirin Ebadi, prix Nobel de la Paix



Shirin Ebadi
Prix Nobel de la Paix 2003



Christiane Amanpour
Journaliste-vedette de CNN

À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, et de la remise du Prix international du dessin de presse 2024, la fondation Freedom Cartoonists et la Ville de Genève vous invitent à un événement exceptionnel:

**Le vendredi 3 mai 2024 à 17h30
à la Maison de la Paix, Geneva Graduate Institute**

En présence de:

Shirin Ebadi

Prix Nobel de la Paix 2003,
mentor de Narges Mohammadi, actuelle
Prix Nobel de la Paix emprisonnée

Christiane Amanpour

Journaliste-vedette de CNN,
membre de l'advisory board
de la fondation

Introduction de **Sami Kanaan**, Conseiller Administratif en charge du Département de la culture et de la transition numérique, **Marie-Laure Salles**, directrice du Geneva Graduate Institute, **Marie Heuzé** et **Patrick Chappatte**, vice-présidente et président de la Fondation Freedom Cartoonists.

Débat sur la place des femmes dessinatrices dans le monde, avec **Ann Telnaes** (USA), **Rachita Taneja** (Inde) et **Willis from Tunis** (Tunisie). Remise du **Kofi Annan Courage in Cartooning Award 2024**. En collaboration avec le Geneva Graduate Institute et le journal *Le Temps*.

Entrée libre, sur inscription avec le QR code ci-joint ou sur www.freedomcartoonists.com



Du 30 avril au 2 juin 2024, Quai Wilson
Dessins pour la liberté - Exposition internationale de dessins de presse de la Fondation Freedom Cartoonists, en collaboration avec Cartooning for Peace. Entrée libre.

